

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2015

SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

Territoire, compétences et adhérents	4
Les faits marquants en 2015	5
L'organisation institutionnelle	6
L'organisation opérationnelle	8

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - UVETD

Les moyens humains et moyens techniques	9
Les six étapes de la chaîne de traitement	10
L'incinération en chiffres	12
L'incinération et l'environnement	13

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Tonnages collectés	16
Détail et répartition de la production des matériaux triés	17

BILAN FINANCIER

Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD	18
Dépenses et recettes de fonctionnement du centre de tri de Gilly-sur-Isère	19
Tarifification des prestations en 2015	19

INFORMATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION

Les actions et les outils	20
---------------------------	----

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Les perspectives et actions 2016	21
Territoire de la CSA3D en 2015	22

Directeur de la publication : Lionel MITHIEUX, Président

Conception/rédaction : Savoie Déchets assisté de neWaru

Création graphique, mise en page et relecture : neWaru

Impression : Imprimerie Couleurs Montagne

Crédits : L. BEAUMONT-Atelier-111 - Chambéry métropole - neWaru - Caméléon/BERTHIER - Médéo

Tirage : 1000 ex. sur papier recyclé - Mai 2016

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.



DÉFIS RELEVÉS ET POURSUITE DE L'INNOVATION

Madame, Monsieur,

Dans un contexte en constante évolution en matière de politique et de réglementation énergétiques, Savoie Déchets a su relever les défis de l'année écoulée et poursuit son engagement en faveur de l'innovation et du respect de l'environnement.

La maîtrise technique de notre site industriel - l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) - a permis le **renouvellement avec succès de la norme ISO 14001**. Savoie Déchets va plus loin dans son investissement environnemental en obtenant la **certification ISO 50001**, basée sur la performance énergétique. Le syndicat mixte s'inscrit en outre dans une démarche volontariste d'économie circulaire à travers la transformation en énergie de produits en fin de vie.

La rigueur de gestion et la démarche de réduction des coûts de production ont permis de **maintenir les coûts de traitement** des déchets incinérés à l'UVETD depuis 6 ans. Les élus ont pris l'engagement de ne pas les augmenter jusqu'en 2020.

Les **volumes** d'ordures ménagères, DASRI (déchets hospitaliers) et DIB (déchets des entreprises) sont **sensiblement identiques** par rapport à 2014. Cette stabilisation s'explique principalement par les apports du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) qui nous sous-traite le traitement de leurs déchets durant les travaux de modernisation de leur usine, ainsi que par les exportations d'une partie des tonnages du SMITOM de Tarentaise vers Savoie Déchets.

En termes de valorisation énergétique, l'incinération des 110 748 tonnes de déchets réceptionnés en 2015 a permis de produire et revendre de

l'énergie électrique et de l'énergie thermique correspondant respectivement aux besoins annuels de près de 3 700 et 8 300 foyers.

Gestionnaire du **centre de tri de Gilly-sur-Isère** depuis septembre 2014, Savoie Déchets a réussi, pour sa première année de pleine exploitation, à **rééquilibrer les comptes** de l'installation alors que celle-ci rencontrait de grandes difficultés financières avant sa reprise.

S'agissant de la **collecte sélective**, nous constatons une augmentation de **+2,78 %** des déchets traités à l'échelle de notre territoire (centres de tri de Valespace et de Gilly-sur-Isère). Cette hausse est liée au travail de prévention mis en place par les différentes collectivités parallèlement à la prise de conscience de l'importance du tri par les citoyens.

Des projets d'envergure traités en 2015 connaîtront un développement significatif l'année prochaine. Parmi ceux-ci la **modernisation de l'installation de traitement des DASRI, l'adhésion du SMITOM de Tarentaise** qui deviendra effective au 1^{er} juillet 2016, ou encore, en matière **d'innovation**, le programme de recherche de valorisation des mâchefers initié par la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D) et piloté par Savoie Déchets.

Vous retrouverez dans ce rapport destiné à l'information des élus et des usagers du service public, le détail de nos résultats et de nos actions. Savoie Déchets s'investit résolument dans l'intérêt général de ses membres et de celui de l'ensemble de notre territoire.

Bonne lecture.



Par **Lionel MITHIEUX**,
Président

TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET ADHÉRENTS

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets qui a deux compétences obligatoires :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers. Savoie Déchets gère également les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Chambéry métropole durant les travaux de modernisation. Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences « Collecte des déchets ménagers et assimilés », « Collecte des produits recyclables » et « Gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

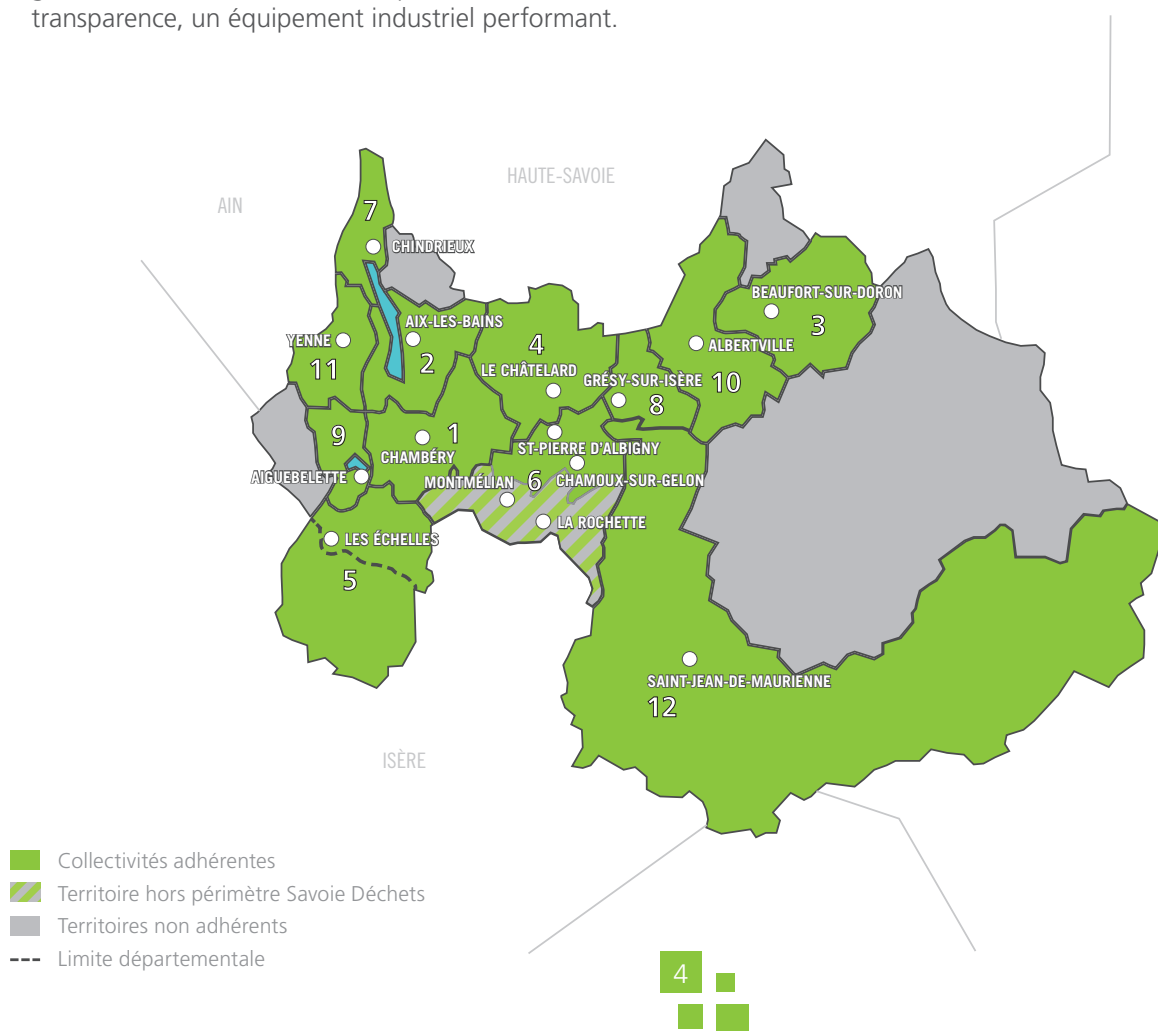
Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, un équipement industriel performant.

Les 12 membres adhérents de Savoie Déchets

1. Communauté d'Agglomération Chambéry métropole
2. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - Grand Lac
3. Communauté de Communes du Beaufortain
4. Communauté de Communes du Cœur des Bauges
5. Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
6. Communauté de Communes Cœur de Savoie (territoires de l'« ex » CC Combe de Savoie et de l'« ex » CC du Gelon et du Coisin)
7. Communauté de Communes de Chautagne
8. Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
9. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
10. Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
11. Communauté de Communes de Yenne
12. Communauté de Communes de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)



LES FAITS MARQUANTS EN 2015

Résultats des contrôles environnementaux conformes à la réglementation, aucun impact sur l'environnement n'a été constaté, et ce, depuis 2006.

Nouvelles mesures relatives aux émissions de poussières durant les arrêts de maintenance de l'UVETD. Elles représentent aujourd'hui 900 kg/an, le total des rejets restant **6,4 fois moins élevé** que le maximum autorisé. Le nouveau procédé mis en œuvre en octobre 2015 par Savoie Déchets permettra d'atteindre un chiffre inférieur à 50 kg/an lors de ces phases de maintenance.

Optimisation du process de valorisation énergétique de l'UVETD à l'étude, en partenariat avec la Société chambérienne de distribution de chaleur (SCDC). L'objectif est d'augmenter le flux énergétique livré au réseau de chaleur pour alimenter 800 nouveaux foyers en chauffage et eau chaude.



Renouvellement de la certification ISO 14001 qui permet d'obtenir le dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (Grenelle de l'Environnement).

Obtention de la Certification ISO 50001 en décembre 2015 pour une meilleure gestion de l'énergie.

Stabilisation des tonnages de déchets incinérables réceptionnés en 2015. Sensiblement identiques à ceux de 2014, ils passent de 111 030 tonnes à 110 748 tonnes.

Dans le cadre de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) et répondant au **principe de secours inter-usines**, l'UVETD a traité 11 421 tonnes de déchets venus d'autres usines, en l'occurrence du SMITOM de Tarentaise et du SILA en Haute-Savoie.

Augmentation de + 2,78 % des tonnages de collecte sélective par rapport à 2014 (à périmètre identique). Les tonnages passent ainsi de 16 618 tonnes à 17 080 tonnes.

Maintien de l'appellation « UVE » (Unité de Valorisation Énergétique) grâce à l'obtention d'un coefficient de valorisation énergétique de 61,10 %.

Cessation de l'activité de l'UIOM de Valezan, gérée par le SMITOM de Tarentaise. Depuis le 29 décembre, les déchets jusqu'alors incinérés dans l'usine de Valezan sont désormais traités et valorisés sur le plan énergétique à l'UVETD par Savoie Déchets et à Bourgoin-Jallieu.

Rééquilibrage des comptes du centre de tri de Gilly-sur-Isère, pour sa première année de pleine exploitation par Savoie Déchets.

Réalisation d'un bilan carbone en vue de la future adhésion du SMITOM de Tarentaise à Savoie Déchets. Il démontre que la valorisation des déchets réalisée à l'UVETD de Chambéry compensera largement les émissions de dioxyde de carbone liées à l'augmentation du fret, puisqu'elle permettra d'éviter d'émettre 4 126 tonnes de CO₂ par an.

La CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, s'est réunie deux fois : en juin 2015 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2014 et en novembre 2015 pour un avis favorable au maintien des tarifs des prestations Savoie Déchets en 2016.



Une gestion rigoureuse a permis de rééquilibrer les comptes du centre de tri.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'un Président et de cinq Vice-présidents.



Lionel MITHIEUX
Président



Franck LOMBARD
Vice-président
en charge
de la mutualisation
et du tri



François CHEMIN
Vice-président
en charge de la
communication
et de la vulgarisation
des techniques
de traitement
des déchets



Jean-Marc DRIVET
Vice-président
en charge des
finances et des
évolutions
du périmètre
de Savoie Déchets



Denis BLANQUET
Vice-président
en charge des
ressources humaines,
des marchés publics
et de l'administration
générale



Daniel ROCHAIX
Vice-président
en charge
de l'évolution
des compétences
de Savoie Déchets

Adhérents	Population DGF*	Sièges
Chambéry métropole	129 485	7
Co.RAL	45 848	3
CC Haute Combe de Savoie	9 435	1
CC Beaufortain	10 153	1
CC Cœur de Savoie	12 073	1
SIRTOM de Maurienne	72 521	4
CA Grand Lac	61 415	4
CC Cœur de Chartreuse	18 695	1
CC Cœur des Bauges	6 547	1
CC Yenne	7 379	1
CC Lac d'Aiguebelette	6 358	1
CC Chautagne	5 917	1
TOTAL	385 826	26

Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical composé de 26 délégués.

Les délégués sont désignés comme suit :
chacune des 12 collectivités membres dispose d'un délégué par tranche de population DGF* correspondant à 5 % de la population DGF totale du Syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué.

Le calcul s'effectue donc ainsi :
un délégué de 0 % à 4,99 %, 2 délégués de 5 % à 9,99 %.
Le nombre et la répartition des délégués sont recalculés à chaque renouvellement général du Comité syndical.
Pour chaque délégué titulaire, la collectivité membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Au cours de l'année 2015, le Comité syndical s'est réuni 5 fois.

**Dotation Globale de Fonctionnement (voir glossaire en page 23)*

Délégués	Autre titre	Suppléants
Lionel MITHIEUX Président de Savoie Déchets	Vice-président de Cm	Jean CALLE
Daniel Rochaix Vice-président	Vice-président de Cm	Jean-Pierre COENDOZ
Aloïs CHASSOT		Henri DUPASSIEUX
Delphine JULIEN		Jérôme ESQUEVIN
Franck MACHET		Agnès LECERCLE
Jean-Charles METRAS		Adeline VINCENT
Anne ROUTIN		Gérard GUGGIARI
Franck LOMBARD Vice-président	Vice-président de Co.Ral	Patrice BURDET
Frédéric BURNIER-FRAMBORET		François CANTAMESSA
Michel ROTA	Vice-président de Co.Ral	Bruno KARST
Christian RAUCAZ	Vice-président de CCHCS	Thierry RANGONE
Édouard MEUNIER	Vice-président de CC Beaufortain	Xavier DESMARETS
Marc GIRARD	Vice-président de CC Cœur de Savoie	Eve BUEVOZ
Christian SIMON	Président du SIRTOMM	Jean-Louis BOUGON
François CHEMIN Vice-président	Vice-président du SIRTOMM	José VARESAO
Jean-Yves TOESCA	Vice-président du SIRTOMM	Joël CECILLE
Patrick LESEURRE	Vice-président du SIRTOMM	Christian JOET
Jean-Marc DRIVET Vice-président	Vice-président de la CA Grand Lac	Eudes BOUVIER
Corinne CASANOVA	Vice-présidente de la CA Grand Lac	Catherine RAVANNE
Didier FRANÇOIS		Véronique DRAPEAU
Marina FERRARI		Marie-Pierre FRANÇOIS
Denis BLANQUET	Président de la CC Cœur de Chartreuse	Claude DEGASPERI
Pierre HEMAR	Président de la CC Cœur des Bauges	Pierre GÉRARD
Christian GARIOUD		Jean-Pierre LOVISA
Pascal ZUCCHERO	Vice-président de la CCLA	Georges RUBOD
Marie-Claire BARBIER	Vice-présidente de la CC de Chautagne	Rémi FURLAN
26 délégués titulaires		26 délégués suppléants

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

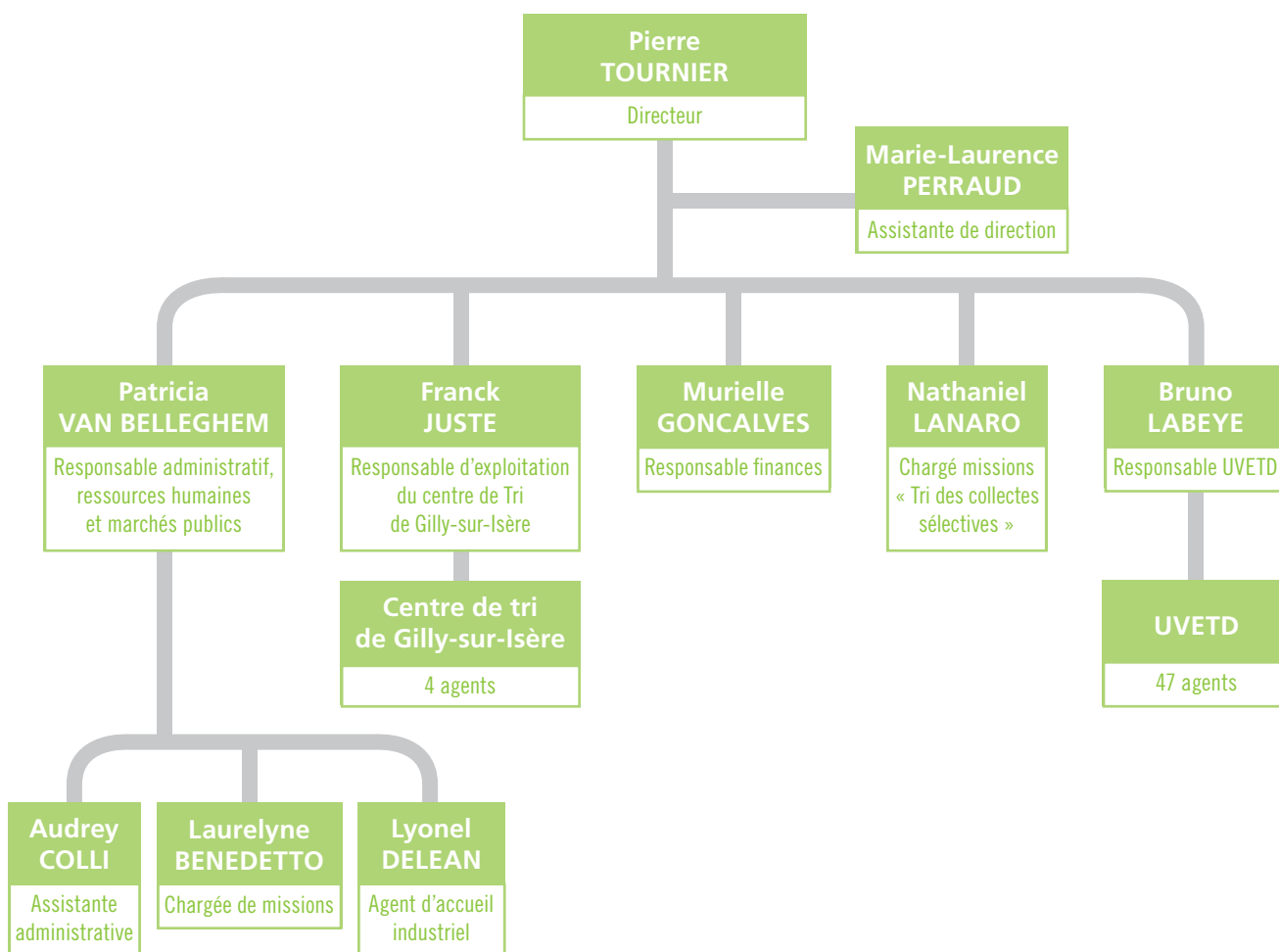
Une équipe administrative de 8 personnes :

- un directeur,
- une responsable administratif, ressources humaines et marchés publics,
- deux assistantes administratives,
- une responsable finances,
- une assistante de direction,
- un agent d'accueil industriel,
- un chargé de missions « Tri des collectes sélectives ».

Une équipe technique de 48 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

Une équipe technique et administrative de 4 agents pour l'exploitation du centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Chambéry métropole, permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise des services fonctionnels (Directions des finances, des ressources humaines, des marchés publics, de l'administration générale, des systèmes d'information) et opérationnels.



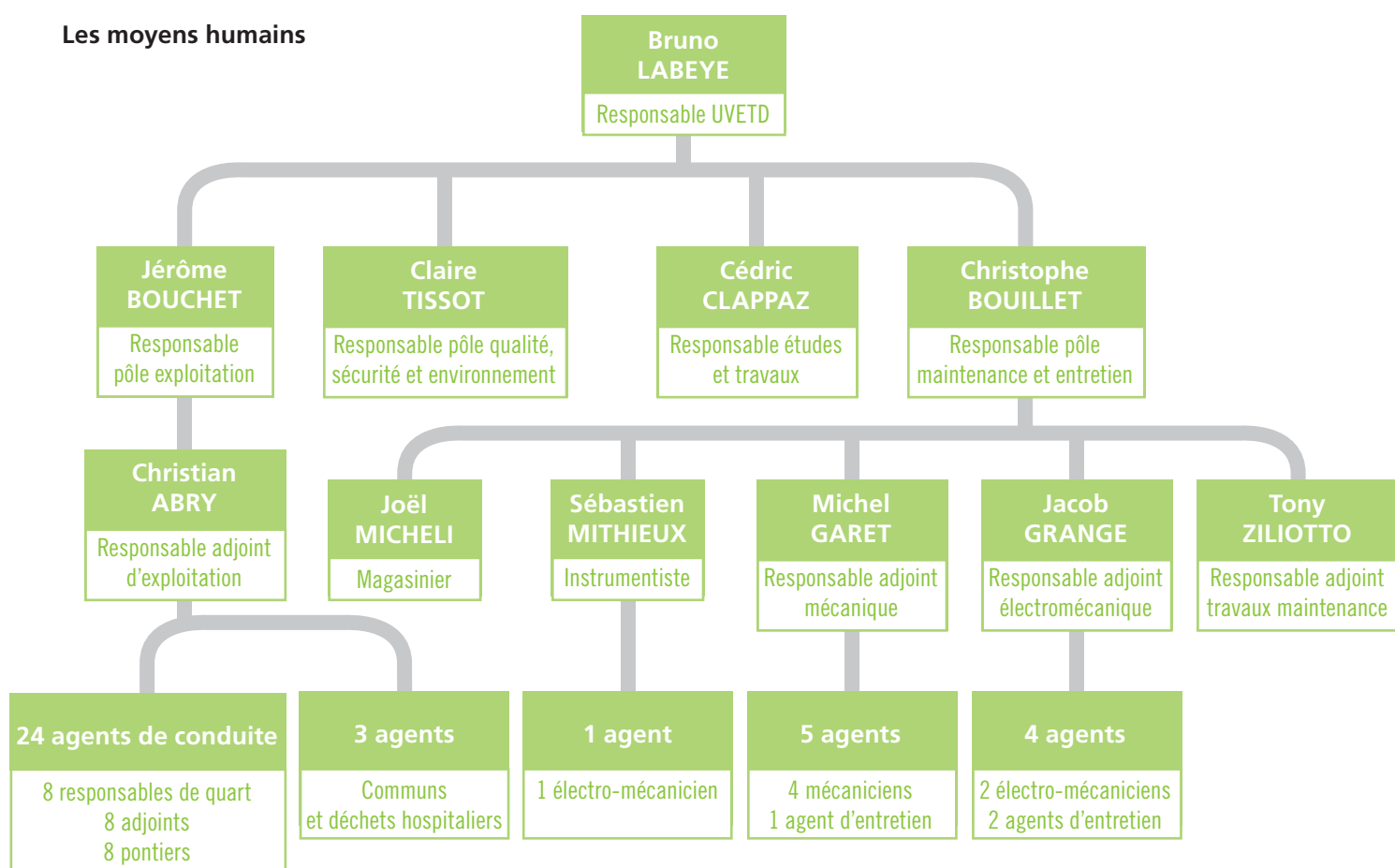
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - UVETD

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011.

L'usine peut traiter **40 000 t/an de boues** de stations d'épuration urbaines et **115 000 t/an de déchets non recyclables** dont :

- des **Ordures Ménagères (OM)**,
- des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**,
- des **Déchets Industriels Banals (DIB)**, provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères (papiers, cartons, films plastiques, bois),
- des **encombrants incinérables** provenant des déchetteries.

Les moyens humains



Les moyens techniques

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

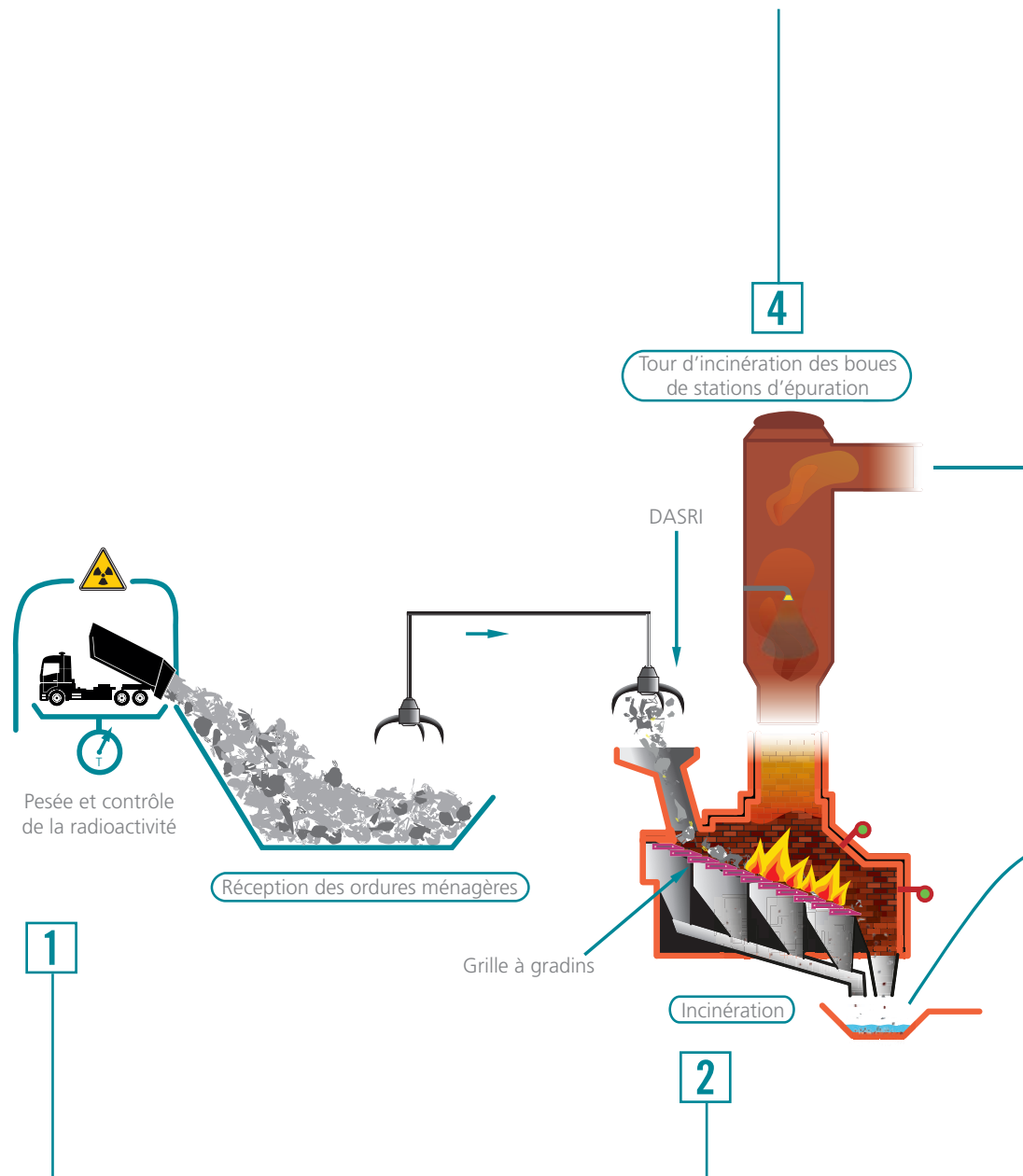
Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes / heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

Traitement des boues de stations d'épuration urbaines

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



Livraison des déchets et chargement des fours

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial. (voir page 11)

Combustion

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite des déchets permet généralement de maintenir le four au-dessus de 850 °C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers créés en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

Récupération d'énergie

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

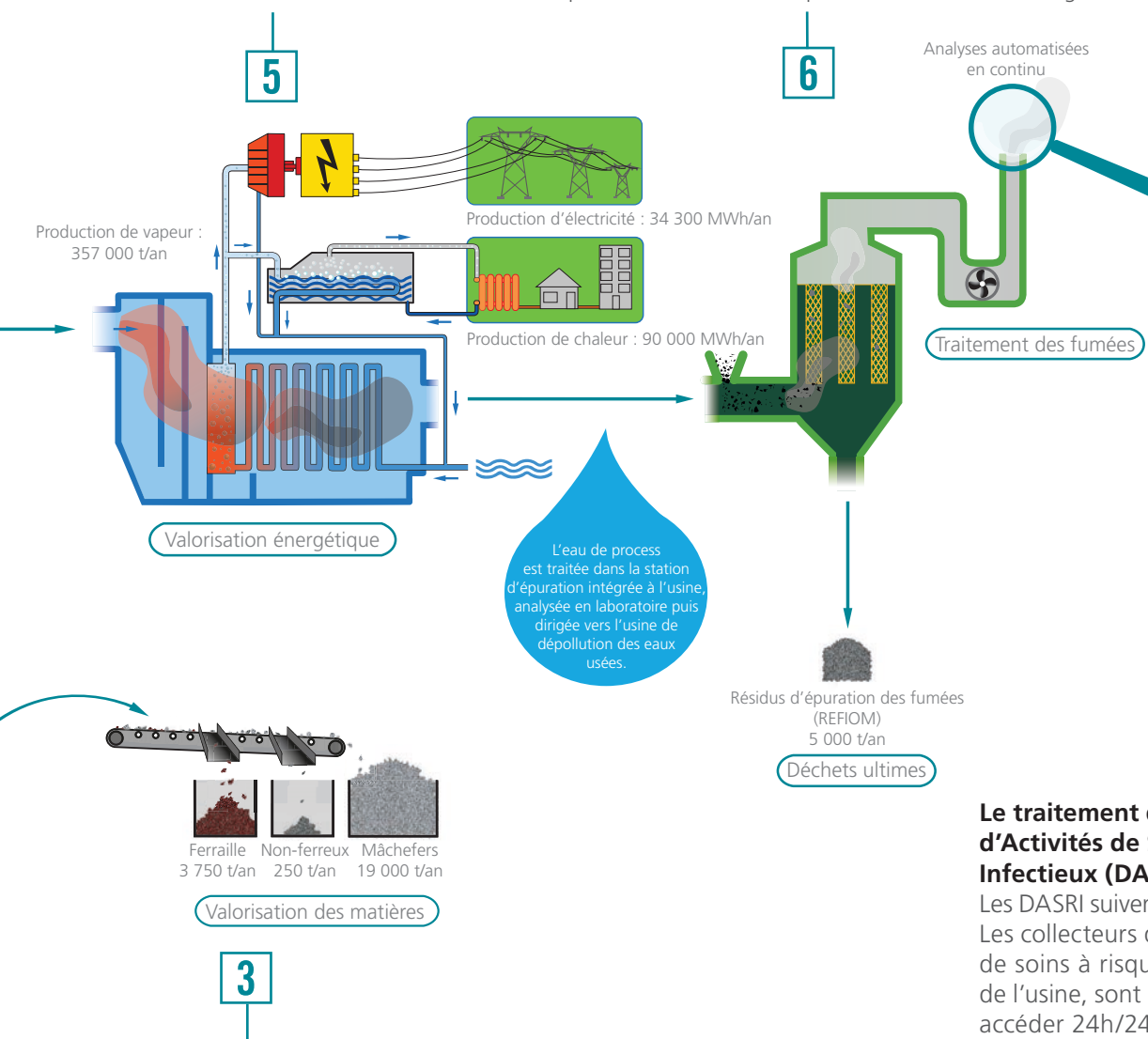
- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.

Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu. Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.



Mâchefers

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrailés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

Le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécial. Les collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux, clients de l'usine, sont munis de badge pour accéder 24h/24 sur le site.

Une fois franchi le portique de détection de radioactivité, le camion accède à la zone de stockage des bacs où ils sont pris en charge par un opérateur. Chaque bac est installé sur la chaîne de manutention qui le pèse puis le déverse dans la trémie d'un des trois fours sous réserve que la température y soit supérieure à 850°C.

Au retour du cycle, l'opérateur récupère le bac vide pour le laver et le désinfecter. Pour finir, le bac est stocké, prêt à repartir dans le circuit de collecte. Afin de pouvoir suivre aisément la gestion des bacs, chaque bac ou groupe de bacs d'un même producteur est muni d'un bordereau de suivi de déchets.

L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

Les sous-produits générés

Les sous-produits de l'incinération des déchets ont été en grande partie valorisés. **26 312 tonnes** ont ainsi été produites en 2015 :

- **18 923 tonnes de mâchefers** dont :
 - 18 330 tonnes de valorisables dont 14 708 tonnes de mâchefers valorisées en travaux publics (Chambéry, La Ravoire/Challes-les-Eaux et Aix-les-Bains), 3 492 tonnes envoyées en ISDND faute de chantier et 130 tonnes stockées sur site à Chambéry,
 - 593 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND),
- **2 838 tonnes de ferrailles** recyclées en fonderie,
- **262 tonnes d'aluminium** recyclées en fonderie,
- **4 289 tonnes de poussières (REFIOM)** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2015, l'UVETD a produit :

> **25 539 MWh d'électricité** dont :

- **16 148 MWh** vendus à EDF,
- **9 391 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspondant aux besoins annuels en électricité de **près de 3 700 foyers**.

> **83 512 MWh de vapeur** dont :

- **71 187 MWh** vendus au chauffage urbain,
- **12 325 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspondant aux besoins annuels de **près de 8 300 foyers**.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS ENTRANT À L'UVETD EN 2015 (EN TONNES, EXPORTATIONS INCLUSES)

	2015 (en t)	2014 (en t)	Évolution 2015/2014
Ordures ménagères	104 141	103 921	+ 0,21 %
Déchets industriels banals	1 941	2 635	- 26,34 %
Déchets non valorisables de déchetteries	786	1 035	- 24,06 %
Déchets hospitaliers (DASRI)	3 122	2 645	+ 18,03 %
Autres déchets	758	794	- 4,53 %
Total	110 748	111 030	- 0,25 %
Boues de stations d'épuration urbaines	14 756	17 044	- 13,42 %

TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITÉS ET INCINÉRÉES (EN TONNES, EXPORTATIONS INCLUSES)

	2015	2014	Évolution 2015/2014
Chambéry métropole	31 390	31 571	- 0,57 %
CA Grand Lac	16 386	16 497	- 0,67 %
SIRTOMM	15 354	15 428	- 0,48 %
CC Aiguebelette	682	678	+ 0,59 %
CC Yenne	638	1 154	- 44,71 %
CC Cœur de Chartreuse	4 153	4 291	- 3,22 %
CC Cœur de Savoie	2 167	2 018	+ 7,38 %
CC Beaufortain	1 711	1 681	+ 1,78 %
Co.RAL	10 976	10 933	+ 0,39 %
CC Haute Combe de Savoie	744	719	+ 3,48 %
CC Chautagne	1 321	1 304	+ 1,30 %
CC Cœur des Bauges	1 100	1 128	- 2,48 %
Total	86 622	87 402	- 0,89 %

L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT

De la gestion des déchets à l'économie circulaire et à la croissance verte

Savoie Déchets s'implique dans une démarche volontariste d'économie circulaire qui consiste à rendre plus efficace la consommation de ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement. En transformant des déchets en de nouvelles ressources - chaleur et électricité - mises au service de la communauté, l'UVETD répond à ces objectifs et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour une croissance verte.

C'est dans cet esprit que Savoie Déchets et la Société chambérienne de distribution de chaleur (SCDC), qui gère le chauffage urbain, mènent une étude en vue d'optimiser le processus de valorisation énergétique de l'UVETD. L'énergie supplémentaire fournie à la SCDC permettrait d'alimenter 800 nouveaux foyers en chauffage et eau chaude, tout en réduisant les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergies fossiles.

Choisir d'être certifié

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi, qui s'est déroulé avec succès les 28 et 29 octobre 2015, a permis de confirmer la certification.

Le Programme de Management Environnemental inhérent à la norme a conduit en 2015 à la mise en œuvre d'actions telles que :

- l'augmentation de la valorisation thermique de 3,9 % par rapport à 2014,
- l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire de satisfaction pour les visites de groupes afin d'améliorer l'accueil des visiteurs,
- l'intégration des contrôles réglementaires dans la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Savoie Déchets s'est également engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001. L'obtention de cette certification reposait sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continue,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en cas d'évolution des critères de dégrèvement.

L'audit, qui s'est déroulé les 12, 30 novembre et 1^{er} décembre 2015 a permis de valider la certification ISO 50001 pour 3 ans, avec un audit de suivi chaque année.

Des résultats environnementaux toujours conformes

L'ensemble des lignes d'incinération répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

S'agissant des émissions de poussières, 150 kg ont été rejetés par Savoie Déchets en 2015 lors du fonctionnement de l'usine, ce qui est 45 fois inférieur à la norme en vigueur, qui autorise jusqu'à 6,7 tonnes de poussière par an. De nouveaux analyseurs ont été installés en juin 2015. Leur technologie permet désormais de surveiller les rejets y compris en période de maintenance. Ces phases sont dorénavant prises en compte dans les calculs et représentent 900 kg/an de poussières, ce qui reste 6,4 fois inférieur à la norme. Il est à noter que les nouvelles mesures mises en œuvre par Savoie Déchets pour la

maintenance de ses équipements permettront d'atteindre demain un chiffre inférieur à 50 kg/an lors de ces phases.

De nouvelles voies de valorisation à l'échelle de la CSA3D

Depuis 2012, un programme R&D portant sur la recherche de nouvelles voies de valorisation des mâchefers, résidus issus de l'incinération, a été lancé. Des pistes de valorisation des vitrifiats issus du Procédé de Gazéification Vitrification des Mâchefers (PIGVM) sont examinées. (voir page 21)

En 2015, la valorisation énergétique de l'UVETD a permis d'économiser 22 000 tonnes de CO₂ pour le chauffage urbain.



Rejets gazeux

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), Oxydes d'azote (NOx), Carbone Organique Total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent être aussi réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	Nox	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	ng/Nm ³	KNm ³ /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,57	6,68	130,64	2,40	0,05	0,29	0,41	1,27	0,0037	31,46	318 j 10:12
Ligne de four 2	8,79	8,21	140,55	2,24	0,10	1,20	0,68	0,60	0,0044	31,022	312 j 20:14
Ligne de four 3	8,44	6,64	142,53	2,29	0,07	1,65	0,33	0,62	0,0085	28,80	298 j 05:17
Moyenne 2015	8,60	7,18	137,91	2,31	0,07	1,05	0,47	0,83	0,0055	30,43	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	0,1	-	-

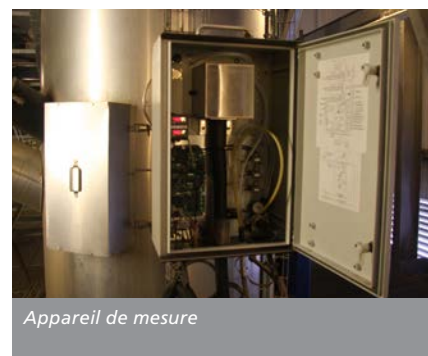
La concentration de dioxines rejetées par l'UVETD est 21 fois inférieure à la norme en vigueur

S'agissant des émissions de poussières, l'arrêté préfectoral qui régit l'UVETD ne concerne que l'usine en fonctionnement.

Les résultats 2015 sont de 150 kg de poussières sur l'année, alors que la limite autorisée est de 6,7 tonnes/an. La quantité de poussière rejetée par l'UVETD est donc aujourd'hui 45 fois inférieure à la norme en vigueur.

Les émissions de poussières lors des phases de maintenance représentent pour leur part 900 kg/an, le total des rejets restant 6,4 fois moins élevé que le maximum autorisé.

Il est à noter que les nouvelles mesures mises en œuvre par Savoie Déchets pour la maintenance de ses équipements permettront d'atteindre demain un chiffre inférieur à 50 kg/an lors de ces phases de maintenance.



Appareil de mesure

Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement

Un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement a été mis en place. Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- la chaîne alimentaire : lait de vache et légumes,
- les lichens,
- les sols,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),
- l'air ambiant.

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.

Rejets aqueux

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole.

Les paramètres pH, température et

débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.

Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium,

thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2015	7,48	28,96	42,97	25,75	242,00	69,75	13,30	0,53	<20	0,41	<0,009
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HTC	Dioxines (PCDD) Furanes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2015	10,17	0,010	0,019	0,238	100,75	0,019	0,010	0,034	<0,46	0,57	2,67 x 10⁻⁰⁹
Maximum réglementaire	50,00	0,10	0,20	0,50	100,00	0,50	0,50	1,50	30,00	5,00	0,3 x 10 ⁻⁶

Lors d'un contrôle réglementaire mensuel, un dépassement du paramètre Chrome VI a été constaté et corrigé par l'adjonction d'un complément de réactif.

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur déshuileurs.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES),

carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

Contrôles des émissions sonores

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le prochain contrôle est prévu au 1^{er} semestre 2017.

Contrôles des appareillages de mesures

Les appareils de mesures sont inspectés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

TONNAGES COLLECTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans les deux centres de tri : Valespace à Chambéry et au centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le centre de tri de Gilly-sur-Isère est géré en régie directe par Savoie Déchets.

Il est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.

Les flux traités

- **Journaux/revues** : journaux, magazines, publicités, papiers divers. Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Emballages** : emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes. Ce flux ne comprend ni les emballages en carton, ni les cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Multi-matériaux** : flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux. Il est composé de journaux/magazines, publicités, papiers divers, emballages en carton, cartonnettes, emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires.

DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2015

La production correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant l'envoi des matériaux vers les filières de recyclage.

Matériaux triés	Tonnages triés (t)	Ratio (kg/hab)	Répartition (%)	Tonnages vendus (t)
Acier	599	1,53	3,56	580
Aluminium	50	0,13	0,30	56
Papiers (inclus le papier des déchetteries de Chambéry métropole)	8 876	22,62	52,81	8 901
Briques alimentaires	249	0,63	1,48	245
Cartonnettes	3 700	9,43	22,02	3 519
Bouteilles et flacons en plastique	1 329	3,39	7,91	1 284
Refus et divers	2 003	5,10	11,92	2 160
Total	16 806	42,83	100 %	16 745

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX ET COLLECTIVITÉ EN 2015

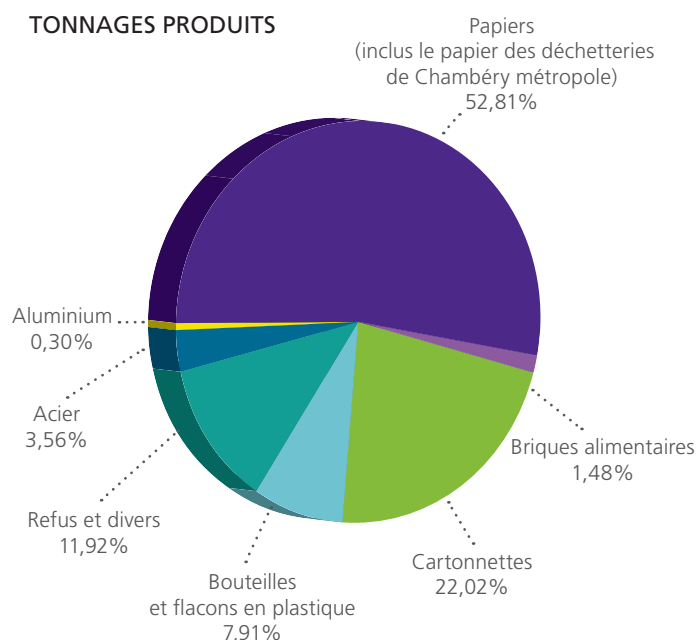
	Collectivités adhérentes	Population (DGF 2015)	Emballages		Journaux Revues	
			t	%	t	%
Valespace	CC Lac d'Aiguebelette	6 402	153	42,62	206	57,38
	CC Cœur de Chartreuse	18 960	170	36,72	293	63,28
	CA Grand Lac	63 319	327	11,42	449	15,68
	Chambéry métropole	131 181			534	7,51
	CC Cœur des Bauges	6 656				
	CC Yenne	7 480	165	44,72	204	55,28
	CC Chautagne	6 093	77	42,08	106	57,92
	Total Valespace	240 091	892	7,75	1 792	15,58
Gilly-sur-Isère	CC Beaufortain	10 178				
	CC Cœur de Savoie	12 338	128	29,29	309	70,71
	CC Région d'Albertville	46 511				
	CC Haute Combe de Savoie	9 605	117	24,63	270	56,84
	SIRTOM Maurienne	73 672				
	Total centre de tri Gilly-sur-Isère	152 304	245	4,39	597	10,39
Total Savoie Déchets	392 395	1 137	6,66	2 371	13,88	

DÉTAIL ET RÉPARTITION DES PRODUITS TRIÉS ET VENDUS

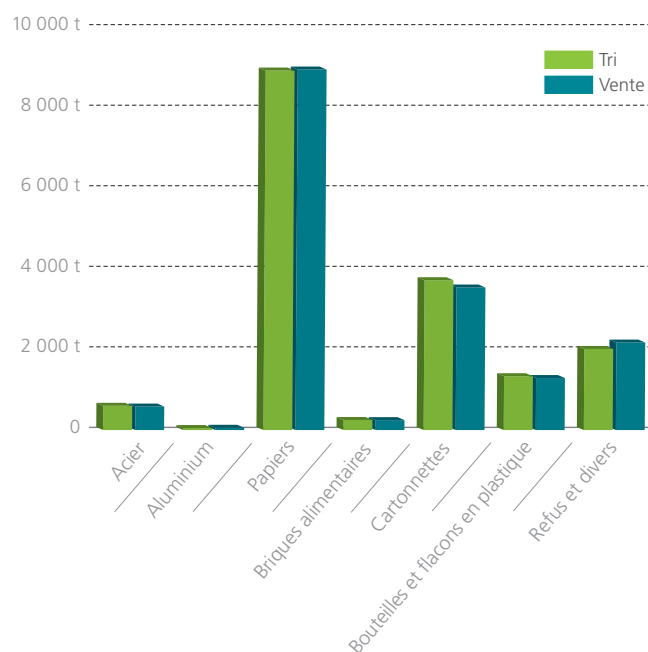
Les tonnages vendus correspondent aux quantités expédiées vers les filières de recyclage.

La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus constitue les stocks au 31 décembre 2015.

TONNAGES PRODUITS



TONNAGES TRIÉS ET VENDUS



Multi-matériaux		Total 2015	Rappel total 2014	Évolution 2015/2014	Tonnage CS 2015	Tonnage CS 2014
t	%	t	t	%	Ratio kg/hab	Ratio kg/hab
		359	300	+ 19,67	56,08	46,94
		463	501	- 7,58	24,42	26,59
2 087	72,90	2 863	2 802	+ 2,18	45,22	44,63
6 573	92,49	7 107	6896	+ 3,06	54,18	52,56
161	100	161	162	-0,62	24,19	24,65
		369	278	+ 32,73	49,33	37,43
		183	17	+ 7,65	30,03	28,39
8 821	76,67	11 505	11 109		47,92	35,50
330	100	330	315	+ 4,76	32,42	30,94
		437	448	- 2,46	35,42	36,60
2 140	100	2 140	2 138	+ 0,05	46,01	46,58
88	18,53	475	479	- 0,84	49,45	50,51
2 193	100	2 193	2 128	+ 3,05	29,77	28,87
4 751	85,22	5 575	5 509		36,60	36,35
13 572	79,46	17 080	16 618	+ 2,78	43,53	42,53

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'UVETD

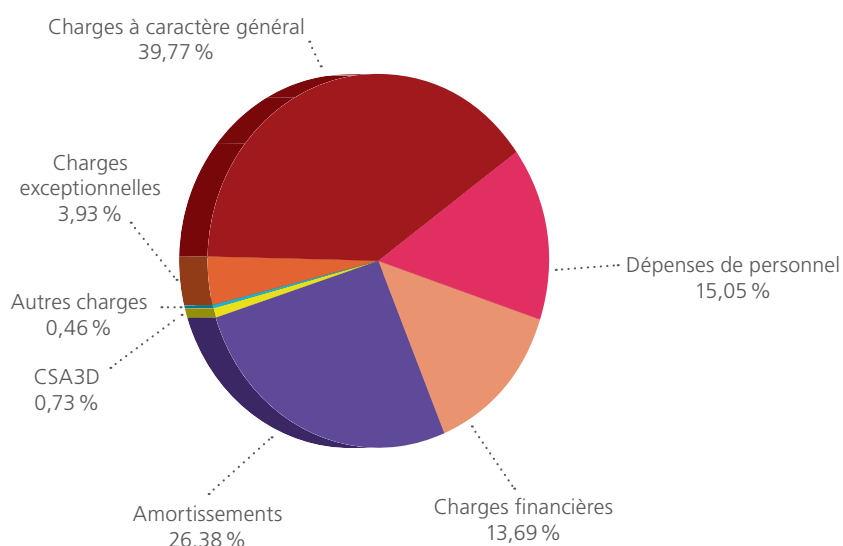
Dépenses de fonctionnement

La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts.

Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public satisfaisant, font partie des objectifs fixés par les élus.

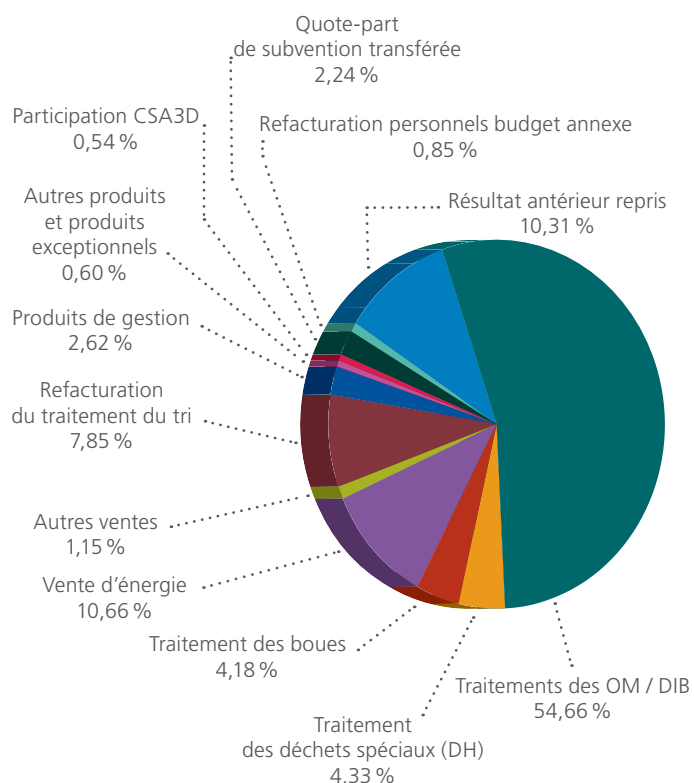
Les résultats de 2015, dans une conjoncture difficile, confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique ; de plus, ils permettent de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 6 ans et d'étudier des perspectives de développement du service public sur notre territoire.

	Montants
Charges à caractère général	7 114 268,50 €
Dépenses de personnel	2 691 639,66 €
Charges financières	2 448 591,98 €
Amortissements	4 718 689,10 €
CSA3D	130 056,83 €
Autres charges	82 063,96 €
Charges exceptionnelles	703 478,80 €
Total des dépenses	17 888 788,83 €



Recettes de fonctionnement

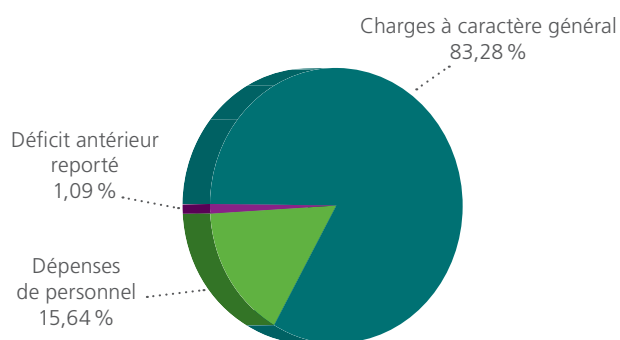
	Montants
Traitement des OM / DIB	11 210 859,77 €
Traitement des déchets spéciaux (DH)	888 741,04 €
Traitement des boues	857 958,84 €
Vente d'énergie	2 187 364,09 €
Autre ventes	236 548,32 €
Refacturation du traitement du tri	1 610 856,53 €
Produits de gestion	536 390,65 €
Recettes d'exploitation	17 528 719,24 €
Autres produits et produits exceptionnels	122 093,74 €
Participation CSA3D	111 726,92 €
Quote-part de subvention transférée	460 197,00 €
Refacturation personnels budget annexe	173 809,03 €
Résultat antérieur repris	2 114 000,00 €
Total des recettes	20 510 545,93 €



DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

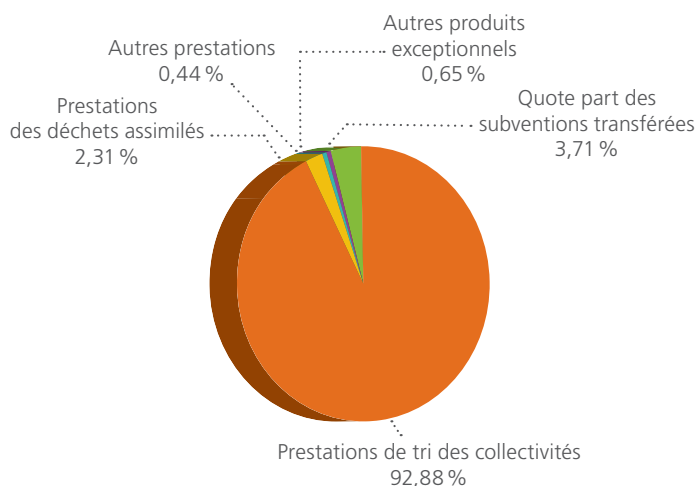
Dépenses du centre de tri de Gilly-sur-Isère

	Montants
Charges à caractère général	925 676,31 €
Dépenses de personnel	173 809,03 €
Déficit antérieur reporté	12 067,75 €
Total des dépenses	1 111 533,09 €



Recettes du centre de tri de Gilly-sur-Isère

	Montants
Prestations de tri des collectivités	1 057 488,53 €
Prestations des déchets assimilés	26 349,12 €
Autres prestations	5 055,11 €
Autres produits et produits exceptionnels	7 359,90 €
Quote part des subventions transférées	42 284,00 €
Total des recettes	1 138 536,66 €



TARIFICATION DES PRESTATIONS EN 2015

Clients	Tarifs 2015 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	250,36 €/t à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
DIB	110,27 €/t
Déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de Chambéry métropole	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	59,11 à 64,11 €/t

Types	Coût de traitement à la tonne HT (hors TGAP)
REFIOM exportés en mines de sel	158,70 €/t
REFIOM exportés en ISDD*	194,64 €/t
Mâchefers exportés en Classe 2	54,90 €/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 €/t

Les tarifs de traitement de l'UVETD sont inchangés depuis 2010.

* Voir glossaire en page 23

** Prix de base, chantier dans le périmètre de Chambéry métropole



LES ACTIONS ET LES OUTILS

Visibilité des installations et accès à l'information

Le site internet de Savoie Déchets, www.savoie-dechets.fr, a permis au Syndicat mixte de présenter plus largement ses activités et son organisation. Il a été dénombré près de 7 900 visites soit près de 10 % de visites en plus par rapport à 2014 (7 200 en 2014).

Visite des installations

Savoie Déchets organise des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que des centres de tri.

Les visites se font sous différentes formes :

- soit par une présentation complète du process avec un diaporama adapté en fonction du public concerné suivi d'une visite de la galerie pédagogique et du poste de commande,
- soit par une visite plus courte adaptée à la demande.

En 2015, près de 1 000 personnes ont visité l'UVETD. Le nombre de visites reste stable.

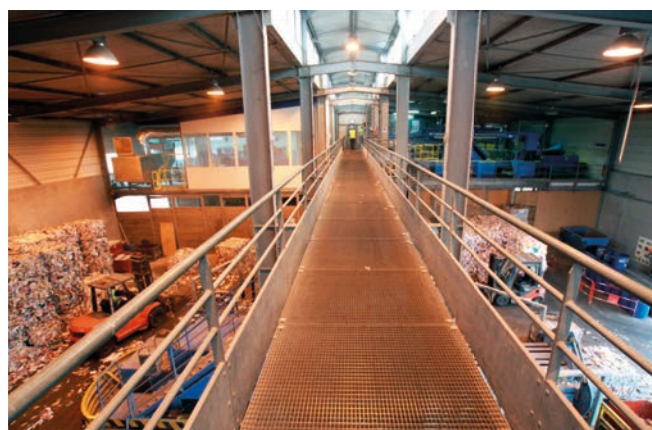
L'UVETD accueille tout public :

- élèves des établissements scolaires (de l'école primaire à l'université),
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets,
- groupes, associations...

Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux Journées Européennes du Patrimoine en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites sur inscription.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris ou animateurs des collectivités membres, ou les prestataires des centres de tri.

Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contacter : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Marie-Laurence PERRAUD. Tél. 04.79.68.35.00 / contact@savoie-dechets.fr



LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Les élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat. Les thèmes de travail choisis sont les suivants :

- valorisation des mâchefers (court et long terme),
- mutualisation des consultations dans le cadre de la vente des matériaux issus de la collecte sélective,
- collecte et traitement des bio-déchets/déchets verts,
- extension des consignes de tri des déchets plastiques,
- collecte et traitement des déchets textiles,
- valorisation des Combustibles Solides de Récupération,
- modalités d'exercice des compétences (intégration d'une vision globale dans des solutions locales).



Exemple de méthaniseur pour le traitement des bio-déchets et déchets verts.

LES PERSPECTIVES ET ACTIONS 2016

Valorisation des mâchefers

Les mâchefers (résidus issus de l'incinération) sont principalement valorisés comme substitut de matériaux naturels sur les chantiers de travaux publics et de construction de routes, dans le respect de la réglementation. Compte tenu du ralentissement économique et de la difficulté de trouver d'autres débouchés, un programme de R&D portant sur la recherche de nouvelles voies de valorisation des mâchefers a été lancé en 2012. Il a permis d'identifier dès 2013, une solution complémentaire pertinente d'un point de vue économique et environnemental : le Procédé Intégré de Gazéification Vitriification des Mâchefers (PIGVM).

Actions 2016

Avant de lancer la mise en œuvre du prototype et d'engager les coûts correspondants, il convient de sécuriser les débouchés pour les vitrifiats (produit issu du PIGVM). Des pistes de valorisation sont examinées : stockage thermique, abrasifs, matières premières dans le ciment, dans les céramiques... mais des études complémentaires restent à réaliser pour valider leur pérennité.

Par ailleurs, la CSA3D a initié un projet de vente de matériaux issus de la collecte sélective à l'échelle de son territoire. Une réflexion sur l'organisation du tri sur le territoire est également en cours.

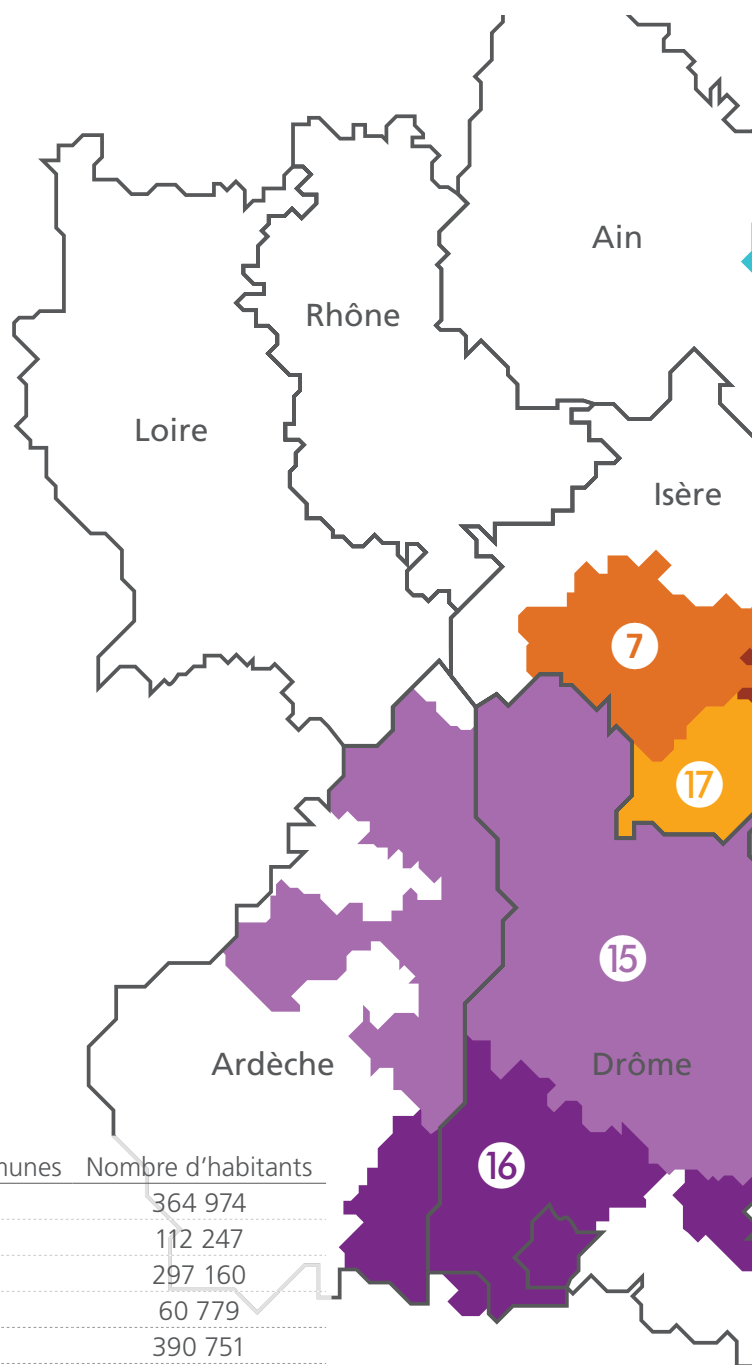
La CSA3D porte une vision prospective de la gestion des déchets, à l'échelle du Sillon alpin.



Vitrifiât de mâchefers

TERRITOIRE DE LA CSA3D EN 2015

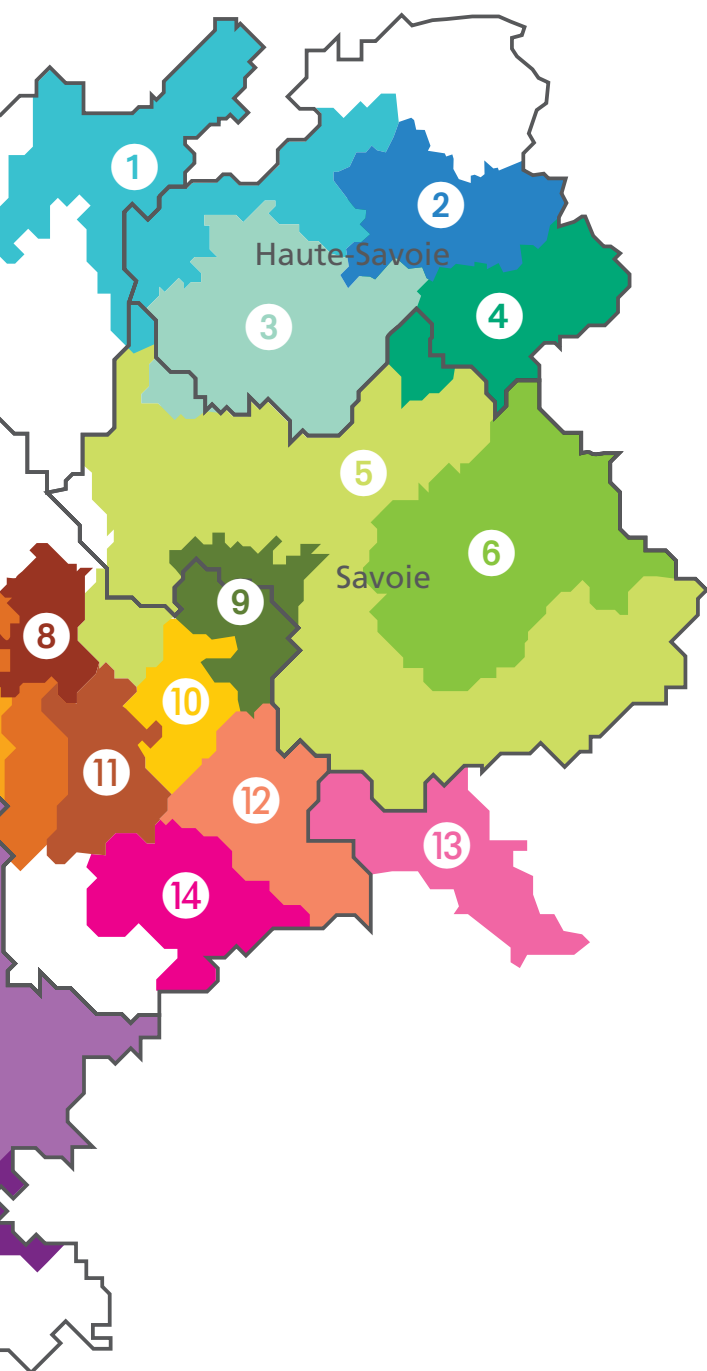
En 2015, le SICTOM du Sud Grésivaudan a adhéré à la CSA3D portant ainsi à 17 le nombre de collectivités adhérentes à la CSA3D. Au total, ce sont dorénavant plus de 2,9 millions d'habitants et 1 416 communes qui sont concernés par cette structure.



	Nombre de communes	Nombre d'habitants
1 SIDEFAGE	150	364 974
2 SIVOM Région de Cluses	35	112 247
3 SILA	114	297 160
4 SITOM des vallées du Mont-Blanc	20	60 779
5 Savoie Déchets	212	390 751
6 SMITOM de Tarentaise	43	124 678
7 SICTOM de la Bièvre	94	113 194
8 CA du Pays Voironnais	34	95 311
9 SIBRECSA	47	56 943
10 CC Pays du Grésivaudan*	31	68 552
11 CA Grenoble Alpes Métropole	49	437 236
12 CC de l'Oisans	20	11 078
13 CC du Briançonnais	13	21 039
14 CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais	44	22 952
15 SYTRAD	353	538 429
16 SYPP	109	174 934
17 SICTOM Sud Grésivaudan	48	44 900
Total	1 416	2 917 157

* Hors Sibrecsa

GLOSSAIRE



AOX Halogènes organiques absorbables

CO Monoxyde de Carbone

COT Carbone Organique Total

CSR Combustible Solide de Récupération

DASRI Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

DBO5 Demande Biologique en Oxygène

DCO Demande Chimique en Oxygène

DH Déchets Hospitaliers

DIB Déchet Industriel Banal

Dioxine Composé chimique résultant d'une combustion

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

Furane Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

HCl Acide Chlorhydrique

HCT Analyseur d'Hydrocarbures Totaux

HF Acide Fluorhydrique

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

MEST Matières En Suspension Totale

NH₃ Ammoniac

Norme ISO 14001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires au respect de l'environnement et à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales.

Norme ISO 50001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie ayant pour but d'augmenter la performance énergétique en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique énergétique et des objectifs d'amélioration de ses performances énergétiques

NOx Oxydes d'Azote

OM Ordures Ménagères

PIGVM Procédé Intégré de Gazéification et de Vitrification des Mâchefers

Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre de places de caravanes.

REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

SO₂ Dioxyde de Soufre

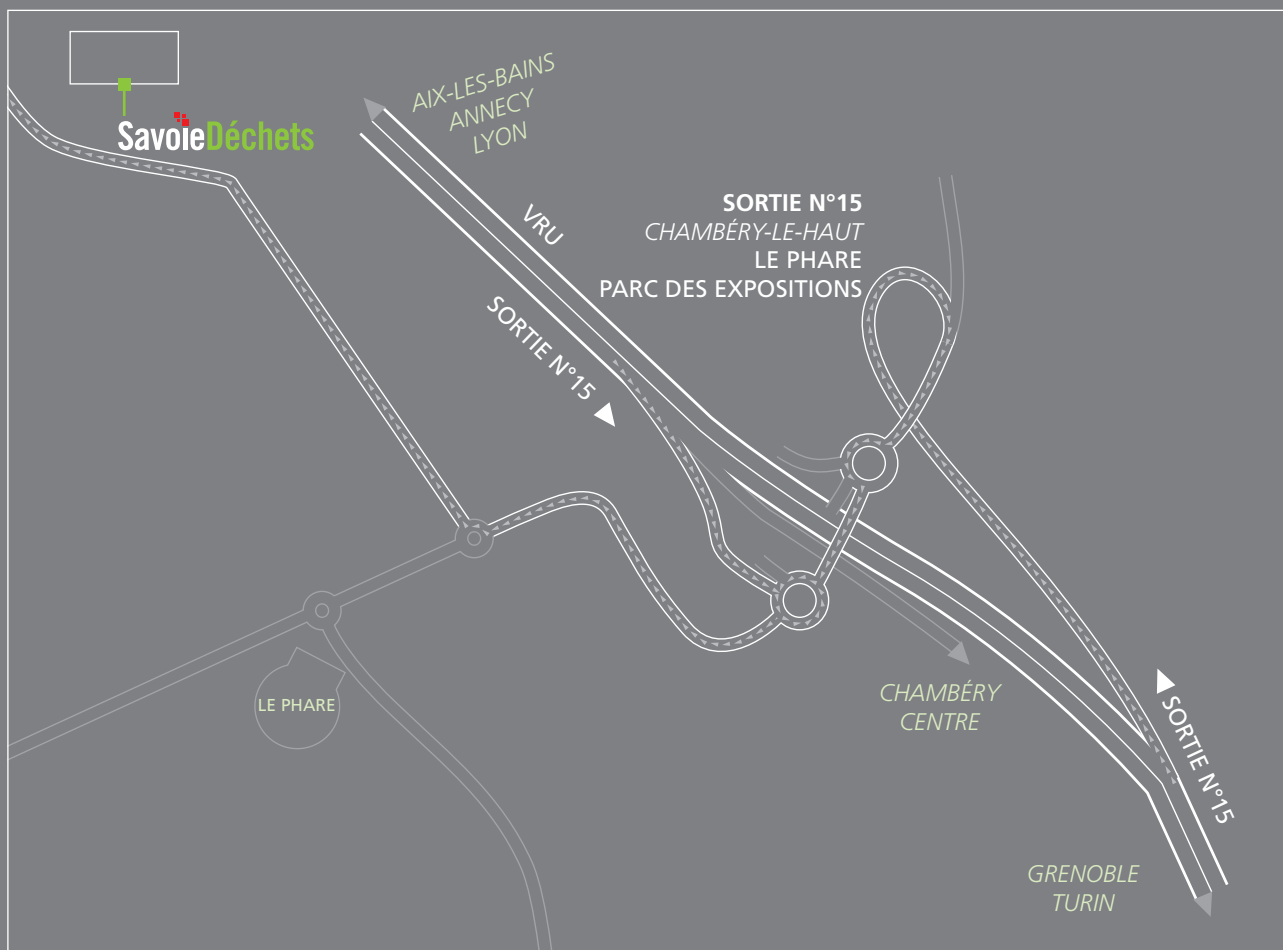
T Température

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UDEP Unité de DEPollution des eaux usées

UVETD Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets

Communauté d'Agglomération Chambéry métropole
Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - Grand Lac
Communauté de Communes du Beaufortain
Communauté de Communes du Cœur des Bauges
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Communauté de Communes Cœur de Savoie
Communauté de Communes de Chautagne
Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
Communauté de Communes de Yenne
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)



336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - contact@savoie-dechets.fr

www.savoie-dechets.fr